

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2015

---

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE  
- (N° 2762)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par  
Mme Auroi, rapporteure

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 20, substituer au mot :

« règles »,

le mot :

« obligations ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec l'alinéa précédent.